



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ligne Angers Cholet

Question écrite n° 49855

Texte de la question

M. Maurice Ligot attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la ligne ferroviaire Angers-Cholet. En voici les données. La liaison ferroviaire entre Paris et Angers est l'une des plus modernes grâce au TGV. En revanche, la ligne entre Angers et Cholet n'a pas été améliorée depuis au moins soixante ans, en ce qui concerne le tronçon entre La Possonnière et Cholet. Il en résulte que les temps de parcours sont trop longs et le confort médiocre malgré une amélioration du matériel roulant. Le constat est donc que la région choletaise dont on connaît le dynamisme économique est dans une situation grave d'enclavement. Un projet de modernisation a été mis au point au niveau départemental, puis régional. Le coût a été chiffré à 130 millions de francs. Il suppose, pour son financement, l'intervention de l'État, de la SNCF, du département et de la région. Les principaux axes de cette modernisation porteraient : - sur les temps de parcours ; la vitesse pourrait atteindre 140 kilomètres/heure et des trains directs entre Angers et Cholet pourraient voir leur temps de parcours ramené à trente-deux minutes, ce qui ferait la liaison Paris-Cholet en deux heures environ ; - sur le confort grâce à l'amélioration du matériel roulant, des points d'arrêts, et de l'information ; - sur les dessertes : augmentation du nombre des allers et retours, amélioration des correspondances à Angers. Pour ce qui concerne l'État, le fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables prévu à l'article 37 de la loi d'orientation sur le développement et l'aménagement du territoire pourrait apporter sa part de financement. Je vous demande donc de bien vouloir inscrire cette opération dans les meilleurs délais. Si elle était décidée, l'intervention du fonds serait de nature à servir de levier pouvant déclencher celle des autres financeurs et éventuellement du FEDER. Il serait donc utile de préciser le calendrier de cette intervention ainsi que des travaux qui pourraient être envisagés.

Données clés

Auteur : [M. Ligot Maurice](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49855

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1481